



A.S.B.L.



Maison de la *Laïcité* Morlanwelz



PB-PP|B-00000
BELGIE(N) - BELGIQUE
N° D'AGRÉMENT : P912287

Le Courrier Laïque
N°198 mars 2022

DES ACTIVITÉS VARIÉES !



**10 MARS - CINÉ-CLUB
POLICE**



**26 MARS - SOIRÉE-CABARET
MUSIQUE DU MONDE AVEC
CONTRETEMPS ET MARÉES**



**18 MARS - CONFÉRENCE
SIDÉRURGIE LIÉGEOISE**

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

La vie est un long fleuve tranquille... Oui mais ?	p. 3
Jeudi 10 mars à 19 heures 30 : Ciné-club : Police d'Anne Fontaine	p. 4
Vendredi 18 mars à 19h30 : Conférence-débat « Sidérurgie liégeoise : chronique d'une mort orchestrée et d'une résistance acharnée »	p. 6
Jeudis 10 et 12 mars : atelier d'art floral	p. 7
Lundis 7 et 21 mars : atelier d'aquarelles	p. 7
Samedi 26 mars à 18 heures : Concert-cabaret avec « Contretemps et marées »	p. 8
La « loi-sexisme » démontre son efficacité	p. 11
4-5-6 avril : Atelier jeunes « Diversité – Tous égaux, tous différents ? »	p. 12
Une reprise de nos activités tant attendue !	p. 14
Lundi 14 mars à 14h15 : « Les Lundis du Préau » : Parcours musical sous le IIIème Reich par Didier Defrize	p. 15
Lundi 14 mars à 12h30 : « Les Lundis du Préau » : Repas mensuel	p. 16

Accueil – Sophie Bultot 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](#)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2022

La cotisation annuelle reste fixée à **15 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez la renouveler par versement au

compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2022

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans notre entité.**

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)

La vie est un long fleuve tranquille... Oui mais ?



Cette expression est née au XX^e siècle sous la plume de l'écrivain et avocat Denis Langlois, et fait partie d'une expression plus grande : "La vie est un long fleuve tranquille, ce sont les rives qui sont dangereuses". Cette citation énoncée dans son entièreté prend tout son sens dans ce XXI^{ème} siècle mais aussi bien avant. Si elle nous rappelle que « ce

sont les rives qui sont dangereuses », nous pourrions y ajouter que ce sont les dérives du fleuve lui-même qui sont dangereuses.

Dérives climatiques dont nous mesurons de plus en plus les conséquences sur notre vie actuelle mais aussi future, mais aussi, dérives totalitaires dont la guerre en Ukraine en est la triste illustration.

Comme dans les années 1930, préliminaires à la seconde guerre mondiale 1940-1945, l'Europe semble s'engager - le verbe est un peu faible - dans une spirale où la soif de puissance et de domination d'un homme conduit, au nom de la « protection » de sa patrie et de « références » historiques, à porter atteinte, par la force et la violence, à la souveraineté d'une autre patrie : l'Ukraine.

Soyons conscients qu'il ne s'agit pas de la volonté d'un seul homme, mais d'un régime où la démocratie, la tolérance et les droits de l'homme sont bafoués, au sein même de ce pays envahisseur où toute opposition est durement réprimée.

Condamner et combattre l'intrusion soviétique en Ukraine est d'abord fondamental sur les plans international - le respect de la souveraineté d'un Etat - et humanitaire - l'attaque d'un peuple pacifique, drame qui ne pourra que conduire à une catastrophe humaine avec son cortège de migrations, de misères et de pertes de vie, lot de toute guerre.

Les responsables politiques de tous pays dont le nôtre se doivent d'agir et de soutenir toutes mesures qui viseront à combattre l'inacceptable intrusion de la Russie en Ukraine.

A notre niveau, citoyens épris de justice et de liberté, nous nous devons de nous opposer à tout mouvement qui, au sein même notre pays, prône ou soutient l'intolérance, l'atteinte à la liberté d'expression et aux droits de l'homme.

Le combat sera certainement de longue durée et nous en subirons certainement indirectement les conséquences mais ce sera le prix à payer si nous voulons éviter le risque d'une extension du conflit dont la portée est inconnue.

La vie sera loin d'être un long fleuve tranquille.

Yvan Nicaise



Maison de la Laïcité
Morlanwelz

CINÉ-CLUB 2022

Place Albert 1^{er} 16A - Morlanwelz



Film Francophone
D'ANGOULÊME



70^e Internationale
Filmfestspiele
Berlin
Berlinale Special
Gala

OMAR SY VIRGINIE EFIRA GRÉGORI GADEBOIS PAYMAN MAADI

Police

UN FILM DE ANNE FONTAINE

SCÉNARIO DE ANNE FONTAINE ET CLAIRE BAGRE

PRODUCTION DE JULIO RORIS ET ÉDITIONS GRASSET ET CASQUELLE



Province de
HAÏNAUT

JEUDI
10 mars
19h30

P.A.F : 4 € - Article 27
info : 0497/ 46.34.93

La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite

Débat avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Education permanente et Jeunesse

Editeur responsable : Y. Nicaise, Place Albert 1^{er}, 16a 7140
Morlanwelz

Exempt de timbre - manifestation culturelle



CINÉ-CLUB DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ

Jeudi 10 mars à 19 heures 30

POLICE

Un film d'Anne Fontaine
(France 2020)

Virginie, Aristide et Erik sont trois policiers de Paris. Leur vie professionnelle les confronte à des réalités difficiles et leur vie personnelle est également compliquée. Un soir, ils se voient confier une mission inhabituelle pour eux, le transfert à l'aéroport d'un demandeur d'asile dont la requête a été refusée, et qui ne parle ni français, ni anglais. Dans le centre d'hébergement où ils vont le chercher, une femme dit à Virginie que ce demandeur d'asile risque sa vie s'il est renvoyé dans son pays et qu'un recours pourrait remettre en cause la décision de son expulsion... Anne Fontaine met en scène son histoire du point de vue des trois personnages principaux en dévoilant leurs doutes et leurs certitudes. Un peu comme tout un chacun mais ce sont trois policiers, avec les obligations que cela engage, les problèmes et les sentiments contradictoires qui peuvent exister. Ils vont devoir choisir : suivre les règles ou suivre leurs principes. Ce dilemme terrible les raccorde aux fondements de l'existence : donner la vie, prendre la vie, condamner à mort.

La réalisatrice décrit le quotidien, les difficultés et les cas de conscience de ces policiers dans l'exercice de leur métier à travers des portraits psychologiques touchants. Elle nous offre un film humaniste et sensible.

P.A.F. : 4 € - Article 27

Info : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 64/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE GRATUIT : 64/44.23.26

(Pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection)

Respect des mesures sanitaires en vigueur le jour de la projection.

La salle est équipée d'un système de purification d'air et de ventilation agréé.

Ciné-débat organisé par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - secteur Education permanente et Jeunesse.



A.S.B.L.

Maison de la Laïcité
Morlanwelz

Place Albert 1er, 16 A

064/44.23.26

Vendredi
18 mars
19h30

Sidérurgie liégeoise : chroniques d'une mort orchestrée

SIDÉRURGIE LIÉGEOISE

**CHRONIQUES
D'UNE MORT
ORCHESTRÉE...**

**...ET D'UNE
RÉSISTANCE
ACHARNÉE**

JOSÉ VERDIN

FGTB

Conférence-débat
avec José Verdin
Past-directeur
de la Fondation
André Renard
et militant liégeois



Entrée

5 euros

3 euros pour les membres

Réservation souhaitée

Témoignage d'un acteur au coeur des événements qui ont
parsemé un demi-siècle de luttes acharnées qui se sont
soldées par la disparition de la sidérurgie liégeoise

Vendredi 18 mars à 19h30
Conférence – débat illustrée
Sidérurgie liégeoise :
Chronique d'une mort orchestrée...
Et d'une résistance acharnée

Enfin, cette conférence, reportée deux fois en raison du Covid, pourra se dérouler..

Nous vous la présentons à nouveau.

José Verdin, économiste de formation, a vécu toute sa vie professionnelle dans l'organisation syndicale FGTB à Liège plus spécialement dans la branche métallurgique.

En 1971, il est rentré à la Fondation André Renard, département recherches et formation.

En 1988, il en prendra la direction jusqu'à l'âge de sa retraite.

Présent dans les instances des Centres de Recherche et de Formation technologique de pointe, il a participé à tous les efforts de redéploiement de la Région wallonne et de Liège.

José Verdin n'est pas historien mais le fait d'avoir vécu, quasi au jour le jour, les événements et les âpres luttes qu'ont menés les travailleurs et la région toute entière afin de défendre la sidérurgie du bassin liégeois lui ont permis de rédiger un extraordinaire ouvrage qui met en lumière des épisodes moins connus mais importants.

Citons notamment le rôle du commissaire Davignon, lors de la crise des années quatre-vingt, pour réduire les tonnages de Cockerill mais pas des concurrents gantois, l'appel à la famille royale belge pour alerter les cousins luxembourgeois actionnaires d'Arcelor, l'ingénierie fiscale pour que les "pertes" financières wallonnes financent des investissements à l'étranger.

José Verdin nous livrera, non pas un travail scientifique pas plus qu'une œuvre romancée mais le témoignage d'un acteur au cœur des événements.

Son exposé sera agrémenté de reproductions de tracts et d'affiches et de très belles illustrations et son ouvrage pourra aussi être consulté et disponible à la vente.

Yvan Nicaise



Jeudis 10 et 12 mars : atelier d'art floral

Selon les places disponibles, il est toujours possible de rejoindre les participants à cet atelier qui se déroule de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26 Participation : 16 €, fleurs et café compris.

Marie-Christine Cuchet



Lundis 7 et 21 mars : atelier d'aquarelles

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 5 € par séance, papier spécial et café compris et... la petite friandise inattendue.

Monique Piret



Maison de la Laïcité
Morlanwelz

- CONCERT-CABARET -

AVEC

CONTRETEMPS ET MARÉES

MUSIQUES ET CHANSONS DU MONDE



SAMEDI
26.03
18 H 00

ENTRÉE 15€

A L'ENTRACTE :
DÉGUSTATION RÉGIONALE

À LA MAISON DE LA LAÏCITÉ
PLACE ALBERT 1^{ER} 16A - MORLANWELZ

RÉSERVATION

064 44 23 26 - LAICITE.MLZ@HOTMAIL.COM

Editeur responsable - Yvan Nicaise - Place Albert 1er 16A - 7140 Morlanwelz

Samedi 26 mars à 18 heures
Concert-cabaret
avec le groupe « Contretemps et marées »

Un groupe de six musiciens (clarinette, violon, accordéon, guitare, contrebasse et rythme) à découvrir et à apprécier.

Contretemps et marées se présente.

« Nous avons pris le large en hiver 2004 pour vous offrir un voyage musical bien coloré. Lors de certaines escales, de nouveaux matelots ont intégré notre équipage.

Embarquez-vous à bord !



Au gré de vos envies, laissez-vous chavirer par nos chants, dégustez notre cocktail instrumental... Au son d'un "bon stère" d'instruments, cap sur l'Irlande, l'Italie ou le Portugal. Vous respirerez aussi des airs klezmer et des pays de l'Est avant de faire un détour par les Amériques.

Nous reviendrons au port pour

vous proposer des embruns musicaux bien de chez nous, de France, d'Espagne, de Suède...

Nous aimons nous produire en concert, dans les rues, les cabarets, les kiosques, les mariages, les arrière-salles, les festivals, les anniversaires et toutes rencontres musicales ».

Dans une ambiance cabaret, entre les deux parties du concert, la Maison de la Laïcité vous offrira quelques dégustations de produits du monde.

Prix : 15 € dégustation comprise.

**Réservation indispensable au plus tard le 15 mars par virement au compte
BE76 0682 1971 1895 1895 de notre maison.**

Mentionner le nom et le nombre de personnes.

Les matelots du navire Contretemps et marées



Cécile Blondeel - violon

Depuis sa tendre enfance, elle fait tanguer son archet sur le violon de sa grand-mère. Institutrice maternelle devenue conteuse, elle a plusieurs cordes à son violon... et se passionne pour les arts de la scène.

Stéphane Content - clarinette et flûtes irlandaises

Après une formation classique et son implication dans le groupe « A bout de souffle », il nous rejoint maîtrisant la musique Klezmer et les flûtes irlandaises.



Laurence Renard - chant et accordéon

Elle adore pousser la chansonnette et faire raisonner son accordéon diatonique. Son dynamisme vous séduira.

Philippe Derèse - accordéon chromatique

Depuis l'âge de 10 ans, il parcourt les boutons de son accordéon, allant du musette au folk et aux diverses musiques du monde.



Vincent Lethé - cornemuses et percussions

Son amour pour la cornemuse n'a d'égal que la maîtrise des nombreuses percussions qui apportent au groupe le rythme et l'ambiance à chaque interprétation.

Jean-Paul Blondeel - Contrebasse et guitare

A 9 ans, il s'initie au violoncelle, passe par la guitare pour enfin s'accrocher à son instrument préféré, la contrebasse.

C'est lui le compositeur et l'arrangeur de plusieurs morceaux musicaux.



La « loi-sexisme » démontre son efficacité

Deux condamnations en un mois

Le 4 février dernier, la cour d'appel de Bruxelles a jugé que Redouane Ahrouch, fondateur du parti Islam, coupable de sexisme à l'égard de la chroniqueuse Emmanuelle Praet et l'a condamné à quatre mois de prison avec sursis.

Lors d'une émission sur RTL-TVI, celui-ci avait refusé de lui serrer la main et de la regarder lorsqu'il lui adressait la parole.

Le 4 janvier dernier, le chirurgien Jeff Hoeyberghs se voyait infliger une peine de prison pour des propos tenus au cours d'une conférence. Cette décision provoqua la réaction politique de Bart De Wever jugeant « *les déclarations stupides et scandaleuses...mais condamnable ne veut pas dire punissable* », un commentaire qui démontre à contrario que cette loi est plus que nécessaire !

Rappel de la portée de la loi-sexisme du 22 mai 2014

Depuis son entrée, toutes les formes de harcèlement sexuel, y compris de harcèlement sexuel de rue commis dans des lieux publics, sont punissables. La loi stipule que toute personne ayant un comportement ou un geste, en public ou en présence de témoins, visant à considérer une personne comme inférieure ou à la mépriser en raison de son sexe ou encore de la réduire à sa dimension sexuelle, peut être punie.

Précisons que la loi s'applique également au harcèlement sexuel commis au travail et dans d'autres lieux publics donc puni sur base de la loi-sexisme.

La Belgique : premier pays disposant d'une telle loi

Cette avancée légale est importante et est une des priorités de société, car le sexisme représente un terreau fertile à toutes formes d'inégalités entre les femmes et les hommes, de discriminations et de violences fondées sur le genre et, en ce sens, nuit gravement au vivre ensemble.

La loi permet à toute personne de déposer un signalement auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le 0800/12.800 ou via son site <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Yvan Nicaise



Maison de la Laïcité
orlanwelz

Place Albert 1er, 16 A

Div^ersité

Tous différents,
tous égaux ?

Atelier jeunes les 4, 5 et 6 avril

De 9h à 15h
20€
Repas de midi
compris

Enfants entre
10 et 13 ans



Inscription au 064 44 23 26

Editeur responsable : Yvan Nicaise



Les 4, 5 et 6 avril
de 9 à 15 h
Atelier jeunes :
Tous différents, tous égaux ?
 Pour les jeunes entre 10 et 13 ans

La Maison de la Laïcité organise un atelier ludique faisant appel à leur imagination, leur dynamisme et leur solidarité

Invitez des enfants à participer à :

- l'animation autour du jeu du Monopoly : sensibilisation sur les inégalités et les discriminations.
- mettre leur imagination au pouvoir : jeux de rôles et création de saynètes...

Prix : 20 € remboursés en fin d'atelier aux participant.e.s des trois journées.

Repas de midi offerts

Contacts et inscription :

Sophie Bultot, animatrice :
 064/44.23.26 -
 laicite.mlz@hotmail.com

Yvan Nicaise, président :
 0478/39.27.96

Inscriptions : limitées à 10 jeunes

Virement de 20 € sur le compte de la Maison de la Laïcité pour confirmer l'inscription : BE76 0682 1971 1895 - indiquer le nom de l'enfant

Une confirmation sera envoyée par courrier postal.



*La jeunesse a besoin de rêves et d'espace de liberté.
 Appréhender et comprendre cet espace permettra la
 réalisation de ses rêves.*

Une reprise de nos activités tant attendue !

Humour, ironie égratignée de sarcasme et poésie. Et toujours José Perez qui se livre à nous avec fougue et enthousiasme. Merci José.



« Les Lundis du Préau » ont repris avec appétit dans la bonne humeur avec une animation qui nous a ravivé les méninges et les rires. Comme c'est bon de se retrouver en toute convivialité et sympathie.



A vos agendas - Activités d'avril

Lundi 11 avril – Les lundis du Préau

12h30 : repas

14h15 : activité non encore déterminée

Vendredi 29 avril à 19h - Vernissage de l'exposition « Merveilles naturelles de la Haute Sambre et Haute Haine » de Natagora Régionale Haute Sambre et Haute Haine



14 mars à 14h15
« Les Lundis du Préau »
Parcours musical sous le IIIème Reich

Exposé présenté par Didier Defrize

Lorsque musique, histoire et politique se rencontrent

« A partir de 1933, de nombreux musiciens vont sympathiser voire collaborer avec le régime nazi. Parmi eux le grand compositeur d'opéras Richard Strauss (Salomé, Le Chevalier à la rose...), Carl Orff (qui n'a pas écouté ses Carmina Burana ?), le célèbre chef d'orchestre Karajan... D'autres ont résisté, d'autres encore ont pris le chemin de l'exil ou sont morts dans les camps.

Ma rencontre avec le travail de Francesco Lotoro, musicologue passionné par la musique dans les camps, m'a amené à m'intéresser personnellement à ce que le pouvoir nazi a désigné sous l'étiquette "Entartete Muzik" ("Musique dégénérée") mais aussi à la musique jouée et composée dans les camps... Erwin Schulhoff, Gideon Klein, Ilse Weber, Hans Krasa, Frida Misul, Viktor Ullmann...

Mon bref exposé, illustré par quelques pauses musicales, sera peut-être une réflexion sur l'usage de la musique dans un régime totalitaire mais aussi et surtout un devoir de mémoire... »

Didier Defrize

Mieux connaître Didier Defrize



Professeur de morale retraité, la musique est plus qu'une bulle d'oxygène pour lui. S'il apprécie Mozart, Schubert, Verdi ou Rossini, il porte un intérêt particulier à la musique vocale mais aussi à divers répertoires méconnus ou inconnus. Il a par ailleurs été durant toute sa vie professionnelle très attaché au devoir de mémoire sous toutes ses formes : mémoire de la

condition ouvrière, mémoire de l'immigration, mémoire du génocide...

Didier est membre de notre Maison de la Laïcité.

14 mars « Les Lundis du Préau »

12h30 : Repas mensuel

14h15 : « Parcours musical sous le III^{ème} Reich »

par Didier Defrize

Info sur cette conférence en page 15

Nous étions nombreux, le 21 février, à retrouver l'ambiance de cette rencontre conviviale mensuelle qui manquait beaucoup à nos membres et sympathisants.

Rejoignez-nous le 14 mars.

Rappelons que chacun a le choix, soit :

- de participer au repas convivial : **15 €**
- de participer à l'**activité de l'après-midi** qui comprend toujours le goûter : **4 €**
- ou de participer au repas et à la conférence (goûter compris) : **19 €**

La plupart des personnes apprécie la formule combinée qui associe gastronomie et détente.



Au menu

Ossobuco de dinde

à la gremolata

Pâtes

Dessert – Café

Il est indispensable de **réserver** le repas et/ou l'activité au plus tard le **mercredi 9 mars** afin de permettre la commander au meilleur prix.

Par téléphone au 064/442326 et confirmation par paiement anticipé au Compte n° BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité - Morlanwelz.

Mentionner « repas + nom et nombre de personnes ».